

# DOSSIER UNIQUE

ACT – Appartement de Coordination Thérapeutique LHSS – Lit Halte Soin Santé LAM – Lit d'Accueil Médicalisé ACT Hors les murs LHSS mobile / EMSP

Ce dossier <u>ne concerne pas</u> le dispositif ACT
 « Un chez soi d'abord »

## **SOMMAIRE**

NOT	TCE	2
DOS	SIER MEDICAL DE DEMANDE D'ADMISSION	5
D	ONNÉES MÉDICALES	6
ΑI	UTONOMIF	C



## **NOTICE**

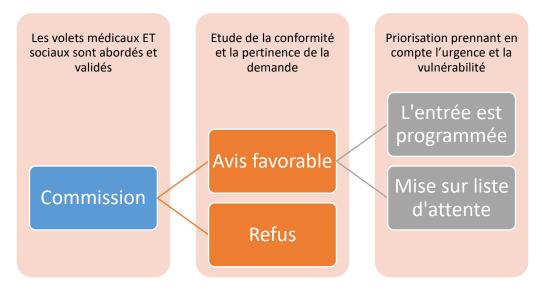
Chers partenaires,

Vous êtes sur le point de nous faire parvenir un dossier de demande d'admission en :

- Appartement de coordination thérapeutique (ACT) avec hébergement
- ACT hors les murs
- Lit d'Accueil Médicalisé (LAM)
- Lit Halte Soins Santé (LHSS) avec hébergement
- LHSS mobile / EMSP (Equipe Mobile Santé Précarité)

Ce dossier doit être dûment renseigné tant dans la **partie sociale** que **médicale** et complété par tous les documents sociaux et médicaux à votre disposition. Les ordonnances en cours, les bilans et examens, les comptes rendus d'hospitalisations et de consultations sont indispensables. Sans ces pièces complémentaires fournies en même temps que la demande d'admission, le dossier ne pourra être traité par l'équipe.

Voici le parcours de la demande après réception dans les établissements ou guichets unique :



Nous attirons votre attention sur le fait que le dépôt du dossier de demande d'admission ne vaut pas admission. L'établissement ou service sollicité s'engage à vous apporter une réponse écrite dans les plus brefs délais suite à son dépôt considéré complet. Le dossier doit être renseigné de manière la plus complète possible. En cas de besoin, vous pouvez contacter le guichet unique ou le (ou les) établissement(s) que vous sollicitez.



#### Le dossier de demande d'admission en ACT, LAM, LHSS comporte :

- Un volet médical (annexe à part en raison de la confidentialité),
- Un volet social et
- **Une demande de la personne elle-même** (la personne peut être aidée sur cette partie)

Les prises en charge des ACT, LAM, LHSS s'appuient sur des équipes pluridisciplinaires comprenant à la fois du personnel médical et du personnel social pour proposer une prise en charge médicopsycho-sociale globale et coordonnée.

#### **ZOOM SUR LES DISPOSITIFS**

Les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) avec hébergement accompagnent les personnes, majeures ou mineures (alors accompagnées d'au moins un des titulaires de l'autorité parentale) atteintes d'une maladie chronique sévère et présentant des vulnérabilités psychologiques et sociales. Un accompagnement est, en effet, indispensable pour ces patients dont la situation de précarité met en jeu la stabilisation de leur santé et, plus généralement, celle de leur bien-être et des autres dimensions de leur vie. Les usagers des ACT ne nécessitent pas une hospitalisation. Toutefois, leurs fragilités et leur dépendance dans l'accomplissement des gestes de la vie quotidienne affectent la bonne adhésion à leur parcours de soins ainsi que le suivi et la qualité de leurs démarches administratives et sociales.

Rattachés à un ACT avec hébergement et disposant des mêmes compétences, les ACT « Hors les murs » répondent au besoin de déployer des interventions pluridisciplinaires au sein de toute forme d'habitat, ou non, et visent les usagers les plus éloignés de l'offre de soins et des dispositifs de prévention.

Il importe de noter que si l'accompagnement en ACT est temporaire, il n'est pas limité dans le temps.

Les Lits Halte Soins Santé (LHSS) avec hébergement, accueillent des personnes sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, ne pouvant être prises en charge par d'autres structures, dont la pathologie ou l'état général, somatique ou psychique, ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais est incompatible avec la vie à la rue. La durée de séjour est temporaire : séjour de 2 mois renouvelables (voire plus selon les besoins et le contexte de la personne).

Les LHSS mobiles et les Equipes Mobiles Santé Précarité (EMSP) constituent une activité complémentaire de LHSS avec hébergement déjà autorisés.

Les LHSS pédiatriques accueillent des personnes mineures accompagnées de leur mère sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, ne pouvant être pris en charge par d'autres structures, dont la pathologie ou l'état général, somatique ou psychique, ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais est incompatible avec la vie à la rue.

Le LHSS de jour est une porte d'entrée vers une prise en charge médico-sociale et coordonne le parcours de la personne dès son entrée au sein du dispositif grâce au développement d'une coopération avec l'ensemble des acteurs du territoire. Il permet ainsi d'articuler les secteurs du social, du médicosocial et du sanitaire dans une logique de prise en charge globale des besoins de la personne.

En complément des prestations médicales et paramédicales, le LHSS de jour propose des prestations à caractère social, assurées par des travailleurs sociaux, en fonction des besoins de la personne, permettant



notamment d'effectuer des démarches d'accès aux droits ou de les orienter vers les dispositifs d'insertion de droit commun et l'accès au logement ou à un hébergement.

Il peut aussi fournir des prestations en matière d'hygiène : douches, laverie, coiffure, pédicure, manucure, etc. Diverses activités, animations ou ateliers peuvent également être instaurés pour faciliter la création du lien. Selon les modalités d'intervention retenues, les équipes peuvent être amenées à subvenir ponctuellement à des besoins primaires des personnes (alimentation, hygiène).

Les Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) prévus au 9° du I de l'article L. 312-1 du CASF, accueillent des personnes majeures sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, atteintes de pathologies lourdes et chroniques de pronostic plus ou moins sombre, pouvant engendrer une perte d'autonomie et ne pouvant être prises en charge dans d'autres structures. La durée du séjour n'est pas limitée. Elle est adaptée à la situation sanitaire et sociale de la personne et permet la construction de son projet de vie.

#### CRITERES D'ADMISSION/INCLUSION

- Pathologies chroniques somatiques (ou suspicion de)
- Besoin de coordination médico-psycho-sociale

#### CRITERES DE **NON** ELIGIBILITE

- Addictions isolées
- Pathologies psychiatriques non stabilisées

#### A NOTER:

Les troubles psychiatriques ou troubles cognitifs sévères (avec refus de la personne de les travailler) seront un motif de non admission/inclusion pour une intervention **ACT Hors les murs à domicile**.

Ce critère de refus ne vaut pas pour les interventions ACT Hors les murs à la rue, ou en AHI.



# DOSSIER MEDICAL DE DEMANDE D'ADMISSION

Document confidentiel à l'attention du médecin coordinateur				
À transmettre par voie postale sous pli confidentiel à :				
Ou par messagerie sécurisée à :				
☐ Appartement de coordination thérapeutique (ACT) avec héberge	ement			
☐ Individuel ☐ Semi collectif ☐ Collectif				
☐ Lit Halte Soins Santé (LHSS) avec hébergement				
☐ Lit d'Accueil Médicalisé (LAM)				
<ul> <li>ACT Hors les murs avec différents modes d'interventions possibles :</li> <li>Un accompagnement « ACT Dom » ou « ACT à domicile » dans le logement d'une personne, comme par exemple dans le cadre de suivi d'une personne sortante d'un ACT avec hébergement ;</li> <li>Un accompagnement d'une personne hébergée dans un établissement d'hébergement social (n'ayant pas d'équipes spécialisée pour un accompagnement médical) ou dédié aux demandeurs d'asile ;</li> <li>Un accompagnement auprès d'une personne ayant un lieu non prévu pour l'habitation (rue, véhicule, hall d'immeuble, abri de fortune,) ou un hébergement précaire (chez des proches ou une chambre d'hôtel payée par une association ou un autre organisme d'aide,)</li> </ul>				
☐ LHSS mobile / EMSP (Equipe Mobile Santé Précarité)				
MEDECIN INSTRUISANT DE LA DEMANDE :	Tampon :			
NOW.	rumpon .			
Etablissement :				
Service :				
Tél:				
Mail:				
IDENTITÉ DU PATIENT : NOM - Prénoms :				
Date de naissance :				
☐ Féminin ☐ Masculin ☐ Transgenre ☐ Intersexe  Tél :				
Fédération santé@habitat				

# DONNÉES MÉDICALES

TRES IMPORTANT! Joindre les comptes rendus de consultation et d'hospitalisation les plus pertinents
PATHOLOGIE MOTIVANT LA DEMANDE D'ADMISSION :
☐ Stabilisé ☐ Evolutif Stade :
Date du début de la maladie :
PATHOLOGIES ASSOCIÉES EN COURS :
TROUBLES PSYCHIQUES/PSYCHIATRIQUES:  Oui  Non Si « oui », lesquels :
31 × 0d1 », 163que13 ·
Suivi : 🗌 Non 🔲 Oui Service ou médecin référent :

FÉDÉRATION SANTÉ HABITAT | 6 rue du Chemin Vert, 75011 Paris | 01 48 05 55 54 | www.sante-habitat.org SIRET 437 762 644 000 49 | Code APE/NAF 8790B | Organisme de formation n°11 75 49764 75 certifié Qualiopi

Fédération santé habitat

#### SYMPTOMES COMPORTEMENTAUX ET PSYCHOLOGIQUES:

☐ Idées délirantes	☐ Irritabilité / instabilité de l'humeur				
☐ Hallucinations	☐ Déambulation pathologique				
☐ Agitation, agressivité	☐ Gestes incessants				
☐ Dépression	☐ Troubles du sommeil				
☐ Anxiété	☐ Troubles de l'appétit				
☐ Exaltation de l'humeur	☐ Désinhibition				
☐ Apathie, indifférence	□ Autres				
Précisez :					
CONDUITES ADDICTIVES :   Alcool	abac   Autres addictions				
Préciser :					
Depuis quand :					
Suivi en centre spécialisé : 🗆 Oui 🔲 Non Suivi en médecine de ville : 🗀 Oui 🗀 Non					
GROSSESSE EN COURS :					
☐ Non ☐ Oui, date prévue d'accouchement :					
ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX, CHIRURGICAUX :					



TRAITEMENT EN COURS : (joindre une copie des dernières ordonnances pour les LHSS, LAM)
Médicamenteux :
Autres :
Gestion habituelle des traitements : Autonome : ☐ Oui ☐ Non
Par une IDE : ☐ Passage quotidien ☐ Passage hebdomadaire
Projet de soins :
La personne a-t-elle une bonne connaissance de sa pathologie ? ☐ Oui ☐ Non (préciser) :
VENTILATION : (concerne demande LHSS, LAM)
Oxygénothérapie :   Non   Oui (indiquer débit O2) :
Une oxygénothérapie à court terme est-elle susceptible ? ☐ Oui ☐ Non
VNI : ☐ Non ☐ Oui (indiquer débit O2) :
Kinésithérapie respiratoire : ☐ Non ☐ Oui (nombre de séances /semaine) :
Trachéotomie : 🗆 Non 🔻 Oui
SOINS TECHNIQUES ASSOCIÉS : (concerne demande LHSS, LAM)
☐ Pansement Temps des soins :
Préciser type de pansement, localisation, stade :



☐ Soins cutanés		
Préciser :		
☐ Perfusion sous-cutanée		
☐ Perfusion intra-veineuse, préciser :		
Autre, préciser :		
☐ Besoin en matériel spécifique (pompe à morphine, pompe à alimentation,) :		
Présence d'un germe multi résistant : ☐ Oui ☐ Non		
Précaution complémentaire :		



## **AUTONOMIE**

Alimentation	Hygiène/toilette	Continence
☐ Autonome	☐ Autonome	☐ Incontinence urinaire
☐ Besoin d'aide pour s'alimenter	☐ Aide partielle	☐ Incontinence fécale
☐ Régime particulier :	☐ Aide totale	☐ Sonde à demeure
		☐ Stomie (type) :
☐ Fausse route		
☐ Alimentation entérale		
☐ Alimentation parentérale		
Communication	Déplacement / Orientation	Appareillage
☐ Aisance	☐ Autonome	☐ Lit médicalisé
☐ Difficultés à s'exprimer	☐ Difficultés physiques (escalier,	☐ Verticalisateur
☐ Difficultés de compréhension	marche prolongée)  Difficultés de transport en commun du fait de :  Troubles visuels  Pb de lecture ou de compréhension du français	☐ Lève malade
☐ Déficience auditive		☐ Matelas à air
□ Non verbale		☐ Pace maker
☐ Barrière de la langue :		☐ Prothèse
Dit quelques mots en français □		☐ Chambre implantable
Se fait comprendre pour la vie	☐ Aide pour les déplacements :  Totale ☐	☐ Dialyse péritonéale
quotidienne 🗆	Partielle	☐ Cannes/béquilles
Conversation possible $\square$	☐ Grabataire	☐ Fauteuil
		☐ Déambulateur



#### **BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT POUR:**

☐ Compréhension de la maladie	☐ Compréhension du traitement				
□ Observance	☐ Coordination des soins				
☐ Autre, précisez :					
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					
Date : Signatu	uro :				
Date: Signatu	ис.				
En application du Règlement Général sur la Protectio nous vous informons que nous collectons et tra concernant.					

Fédération santé habitat

Ces données seront conservées à des fins statistiques pendant 2 ans et seront ensuite détruites.